

Délibération
n°2025.040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Nombre de
Conseillers

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

En exercice	: 14	Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2025
Présents	: 13	
Procurations	: 0	Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian,
Votants	: 13	FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, MAZOUZ-CHAIX Josiane, NOEL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Objet:

Clôture de la régie
piscine

Absent avec procuration : /

Absent excusé : M. CARRE Christian.

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme PRON Bénédicte

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122.22 et R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
- le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,
- le décret n° 2022-1698 du 28 décembre 2022 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- la délibération n°2023-28 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2003, portant actualisation de la régie de recettes pour la piscine municipale,
- l'arrêté préfectoral n° 2015-1-0460 du 19 mai 2015 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Sancerrois (intégration de la compétence piscine),

Considérant que la compétence gestion de la piscine de Saint-Satur a été transférée à la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire en 2015 et qu'une nouvelle régie de recette a été instituée par la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire pour l'encaissement des droits d'entrée de la piscine.

Aussi, M. le Maire propose au conseil municipal de clôturer la régie de recette piscine de la commune de Saint-Satur.

Mme MAZOUZ-CHAIX regrette la faible amplitude horaire d'ouverture de la piscine et aimerait qu'elle soit ouverte sur une plus grande période.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

CLOTURE la régie de recette de la piscine.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 23 octobre 2025

Le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, Mme PRON Bénédicte



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 24 octobre 2025